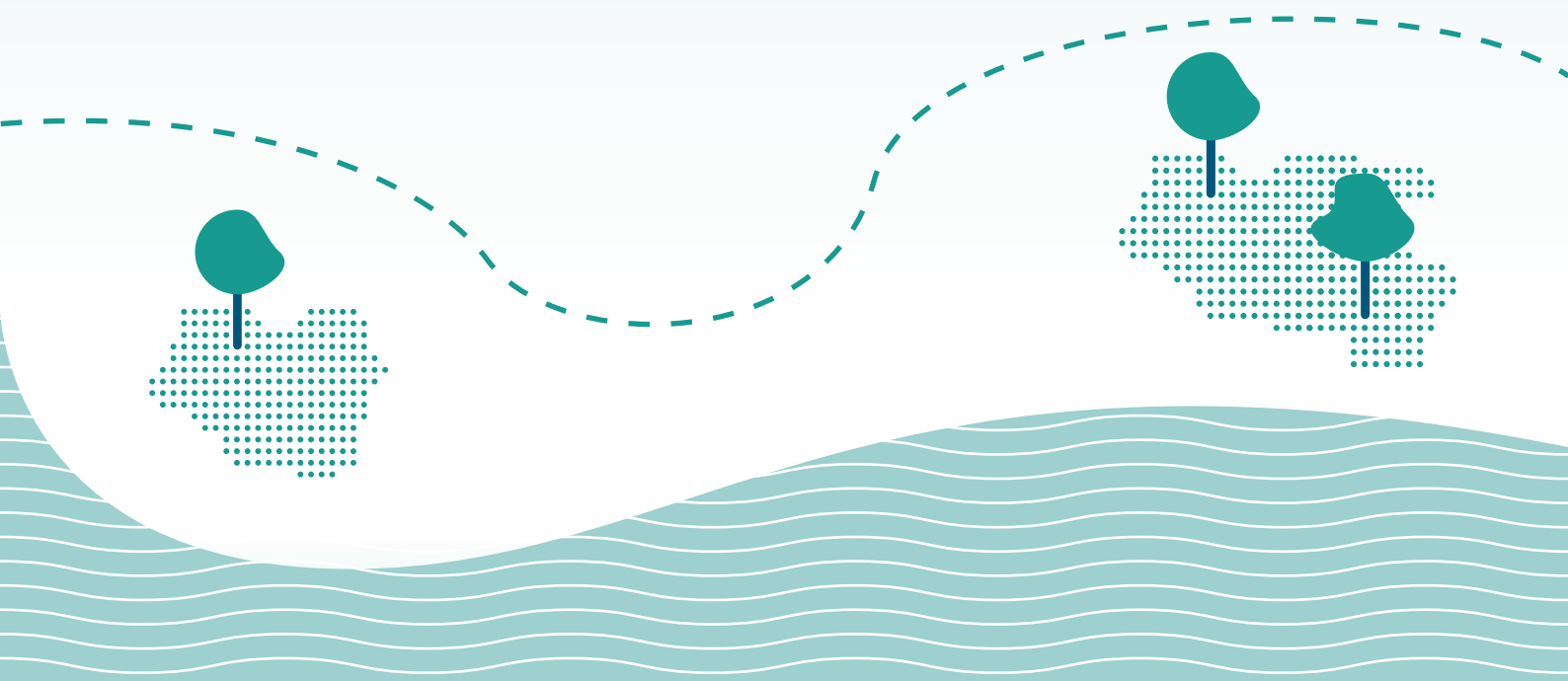


# LA SEINE

## UNE NOUVELLE VOIE POUR LE VÉLO !

ACTES DU COLLOQUE • 23 MAI 2019 • MELUN





## SOMMAIRE

INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE . . . . .	3
1. Contexte . . . . .	3
2. Potentialités de la Seine amont . . . . .	4
3. Mobilité au quotidien . . . . .	4
4. Sections déjà en service . . . . .	4
5. Dans ces conditions, que reste-t-il à faire ? . . . . .	4
6. Colloque « La Seine à vélo » . . . . .	4
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES . . . . .	4
TABLE RONDE N°1 : LA SEINE, VOIE ESSENTIELLE DU TOURISME FLUVIAL . . . . .	7
TABLE RONDE N° 2 : « LA SEINE, AXE MAJEUR DE MOBILITÉ » . . . . .	8
TABLE RONDE N° 3 : ALORS, LA SEINE, PROCHAIN GRAND ITINÉRAIRE CYCLABLE EN FRANCE ? . . . . .	10
TABLE RONDE N°4 : LA SEINE À VÉLO, EN VERSION INTÉGRALE, DE PARIS À LA SOURCE . . . . .	10
ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES . . . . .	11
ANNEXE 1 : MANIFESTATION D'INTÉRÊT . . . . .	14
ANNEXE 2 : LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT . . . . .	15
ANNEXE 3 : CARTES . . . . .	16



Bois-le-Roi (Seine-et-Marne - 77).



Charenton-le-Pont (Val-de-Marne - 94).

## INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### 1. CONTEXTE

Un projet de Véloroute Voie verte dénommé « La Seine à vélo » est actuellement programmé, mais il se limite à la section Paris – Le Havre et devrait être inauguré en 2020.  
Des études, fort détaillées, ont été réalisées sur cette partie aval de Paris.

Elles font ressortir de nombreux arguments en faveur de ce projet :

- Des sections sont déjà réalisées, notamment dans le département de l'Eure,
- En plus de sa vocation essentiellement cyclotouristique, cette véloroute pourra favoriser la mobilité quotidienne, notamment dans la traversée des zones urbanisées ou aux abords de celles-ci,
- Les territoires empruntés peuvent légitimement s'attendre à des retombées économiques conséquentes, en raison d'atouts concernant les paysages découverts, l'importance du patrimoine urbain et historique, le lien avec le fleuve, et l'attractivité du thème touristique « Seine et Impressionnisme ».

Les associations de cyclistes regrettent cette limitation à la partie aval : les potentialités de la partie amont de la Seine semblent tout autant prometteuses ; de plus, le Conseil départemental de l'Aube a déjà réalisé près de 80km de Voie verte d'excellente qualité sur ce tracé amont.

### 2. POTENTIALITÉS DE LA SEINE AMONT

Les potentialités de la partie amont de la vallée de la Seine, de Paris à la source du fleuve, sont impressionnantes :

- a. Qualité des paysages franchis : principalement le parc naturel régional du Gâtinais Français, La réserve naturelle nationale de la Bassée, les lacs de la Forêt d'Orient desservis par la « Vélovoie des Lacs », le village vinicole des Riceys, fleuron de la route du Champagne de l'Aube, le Parc national de forêts de Champagne et de Bourgogne.
- b. Intérêt du patrimoine historique ou urbain : principalement le Château de Vaux-le-Vicomte, les sites Unesco de Fontainebleau et de Provins, Moret-sur-Loing, son patrimoine bâti et son musée du vélo, Montereau-Fault-Yonne et son musée de la Faïence, Nogent-sur-Seine, patrimoine bâti surtout avec son musée national Camille Claudel, et le Château de La Motte-Tilly situé à proximité, Romilly-sur-Seine et son patrimoine industriel lié à la bonneterie, Troyes, ville au patrimoine architectural exceptionnel sauvegardé et restauré, Bar-sur-Seine et ses maisons Renaissance, Châtillon-sur-Seine et ses vestiges gallo-romains remarquables.
- c. Lien avec le tourisme fluvial (8 ports de plaisance entre Paris et Bray-sur-Seine). Cette forme de tourisme est en constant développement, et sa contribution au développement de l'économie locale est appréciée.
- d. Thème touristique « Seine et impressionnisme ».

En amont de Paris, l'identité impressionniste est également présente, avec Barbizon, où émergea le pré-impressionnisme (Corot, Millet, musée de l'impressionnisme), Moret-sur-Loing où vécut Sisley, Troyes, dont le Musée d'Art moderne nous permet d'admirer des toiles de Renoir et Degas, et à proximité de la Seine, Essoyes, village d'adoption de Renoir, où l'on peut visiter son atelier et l'Espace Culturel Renoir.

### 3. MOBILITÉ AU QUOTIDIEN

Ce potentiel d'utilisateurs quotidiens ne fait guère de doutes, car :

- La Voie verte le long de la Seine en amont de Paris est en milieu urbain dense sur une grande partie de son tracé : Val-de-Marne, Essonne, Agglomérations de Melun et de Troyes.
- Le long de la Seine se trouve un grand nombre de zones d'emplois : usines à Corbeil-Essonnes, Montreuil-Fault-Yonne, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, etc., dont les employés proches de celles-ci pourront, grâce à la Voie verte, disposer d'une alternative à la voiture particulière pour se rendre à leur travail.

### 4. SECTIONS DÉJÀ EN SERVICE

De Paris à Moret-sur-Loing, la future Voie verte a son tracé commun avec la Scandibérique (Véloroute européenne EV3). De Saint-Oulph à Géraudot, la Voie verte existe, continue sur plus de 80 km, y compris dans la traversée de l'agglomération troyenne. Sa prolongation dans le département de la Marne est en cours de réalisation, et des études sont en cours pour l'extension vers Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine.

### 5. DANS CES CONDITIONS, QUE RESTE-T-IL À FAIRE ?

Améliorer l'infrastructure entre Paris et Moret-sur-Loing, qui est loin de répondre au cahier des charges des Véloroutes et Voies vertes.

Lancer des études sur la section comprise entre Moret-sur-Loing et le canal de Haute-Seine.

Mettre en place une signalétique de type Véloroute dans le sud de l'Aube et en Côte-d'Or en direction de la source de la Seine (tracé utilisant des routes secondaires ou des routes forestières).

Enfin, la proximité géographique des sources avec la Voie verte du canal de Bourgogne donne la possibilité d'un raccordement vers Dijon, dont la gare est desservie par de nombreux trains acceptant les vélos. Le tracé de ce raccordement reste à définir.

### 6. COLLOQUE « LA SEINE À VÉLO »

C'est dans ce contexte que les fédérations et associations de cyclistes ont décidé de se regrouper et de porter ce chantier. Après avoir rencontré de nombreux acteurs impliqués dans le projet de Seine aval, le collectif a été conforté dans l'idée de se mobiliser pour transformer l'essai... Une de ses premières actions a donc été d'organiser à Melun le premier colloque « *une nouvelle voie pour le vélo* ».

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Cette initiative du collectif d'associations cyclistes franciliennes et nationales\* a été couronnée de succès avec une rencontre fructueuse à Melun le jeudi 23 mai 2019, où près de 120 personnes ont suivi quatre tables rondes. Celles-ci ont réuni des acteurs de haut niveau, témoignant de leur vif intérêt pour cette initiative du monde associatif. Au fur et à mesure des tables rondes et après un déjeuner d'échanges, l'intérêt d'un itinéraire vélo tout du long de la vallée de la Seine est devenu manifeste, et sa jonction avec Dijon, permettant les liaisons avec les itinéraires de Bourgogne et de l'Est de la France a été jugée pertinente.

Dès son discours d'accueil, Louis Vogel, Maire de Melun et Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a rappelé la complémentarité avec l'EuroVélo 3 (la Scandibérique) : « *L'EuroVélo 3 est une porte d'entrée chez nous depuis la Norvège et l'Espagne. Melun est au cœur de ce dispositif. Nous devons faire des efforts pour accélérer la réalisation* ».

#### **Tourisme fluvestre et véloroute : la Seine, voie essentielle de tourisme.**

Après que Vélo & Territoires (VT) ait rappelé la structuration des véloroutes et les préalables à toute réalisation, Voies Navigables de France (VNF) a précisé que 91 % de ses voies d'eau navigables étaient longées par une véloroute et qu'un tiers des retombées financières touristiques de ce tourisme dit « fluvestre » provenait du vélo. VNF propose différentes modalités comme la Convention de Superposition d'Affectation (CSA) ou aussi se servir de ses maisons éclusières pouvant recevoir un label « Accueil vélo ». La Seine-amont peut bénéficier d'une véloroute assise sur des bases contractuelles et partenariales entre VNF, les collectivités et les associations d'usagers.





Piste cyclable du Réseau Express Vélo reliant Boulogne à Paris (75).

L'expérience de la ViaRhona, retracée par un des fondateurs de l'AF3V - Rhône-Alpes, témoigne de multiples développements de projets par les collectivités autour de cet axe structurant.

### **La Seine, un axe majeur de mobilité.**

Les collectivités en général perçoivent bien l'intérêt des voies « douces » le long des fleuves. Comme cela a été relaté dans le cas de la ViaRhona, le tourisme national ou international ne représente pas la majorité de la fréquentation des véloroutes. Ce sont d'abord les locaux qui les utilisent pour leurs déplacements quotidiens. Les ramifications trouvent là tout leur sens.

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (Aube) a remarqué, comptages à l'appui, que la Voie verte le long de la Seine avait une forte fréquentation aux heures de « vélotaf », pour les liaisons avec la zone industrielle et le lycée.

À Paris, la ville réalise activement son plan vélo et s'intéresse beaucoup plus que dans le passé à la traversée de la capitale par les véloroutes nationales ou européennes. Le réseau express vélo de Paris contribuera à ces échanges. La Seine est un axe structurant. Depuis que les berges sont ouvertes en permanence aux « mobilités actives », leur succès pose même parfois la question de la cohabitation des piétons et des vélos. Une nouvelle piste cyclable est en cours de réalisation sur les quais. Les milliers de cyclistes qui empruntent les axes vélo parisiens chaque jour ne sont pas tous parisiens ; nombreux se déplacent de toute la métropole du Grand Paris.

Le département de Seine-Saint-Denis accélère son plan vélo pour les déplacements quotidiens mais vers d'autres sites, tels que le Canal de l'Ourcq et le Canal Saint-Denis qui sont des passages de Véloroutes.

Le collectif Vélo Île-De-France a corroboré la complémentarité des modes de déplacements à vélo : mobilités quotidiennes et tourisme ; un réseau bien structuré, des aménagements bien réalisés qui bénéficient à tous.

### **Alors, la Seine, prochain grand itinéraire cyclable en France ?**

La prise en compte des usages et de la mobilité quotidienne fera de cette véloroute un objet d'une grande richesse, et d'ailleurs c'est également ce qui se dit des deux côtés de Paris.

Structurés en Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS), les représentants de la « Seine-aval » (département de l'Eure et Comité d'itinéraire) déjà acteurs de la véloroute V33 « la Seine à vélo, de Paris à la mer » en cours de réalisation et dont la majeure partie doit être inaugurée en 2020, ont signalé l'intérêt d'une poursuite des aménagements « en amont ». Ils ont précisé qu'une structuration similaire pourrait être envisagée, voire une fusion d'associations à terme. La Seine est un seul fleuve et l'amont et l'aval de Paris ont intérêt à partager un objectif d'aménagement cyclable.

### **Et la Seine à vélo en version intégrale, depuis sa source ?**

Les acteurs les plus proches de Paris (Département du Val-de-Marne, de l'Essonne, CAUE 91 – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ont confirmé l'enjeu d'une véloroute sur cette Seine-amont pour offrir un aménagement à destination des habitants, pour un usage de mobilité quotidienne, de loisirs et de valorisation touristique des territoires ruraux comme urbains.

Sur ces territoires, la Scandibérique doit être finalisée le plus rapidement possible.

Le département de Seine-et-Marne souhaite s'engager dans le « slow-tourisme » et tant la Scandibérique (EV3) qu'un projet de V33 vers la source de la Seine s'inscrivent dans cette perspective.

Au-delà de Moret-Loing et Orvanne (où la Scandibérique bifurque vers le Loing) et Montereau-Fault-Yonne, cet aménagement dans la Bassée pourrait permettre la valorisation des chemins de halage du canal de Beaulieu avec un usage fluvestre. La communauté de communes de Bassée-Montois a lancé des études d'itinéraires cyclables et voudrait réaliser des aménagements sous 5 ans. Les aménagements ne devraient pas poser de problèmes de compatibilité avec les projets portés par VNF ou d'autres organismes : mise à grand gabarit de la Seine sur la section Bray-Nogent et aménagement de bassins de rétention d'eau (« casiers ») dans la plaine de la Bassée pour mieux réguler les crues de la Seine.

Dans l'Aube, l'enthousiasme est transmissible : plus de 90 km, dont 80 à proximité de la Seine, ont déjà été aménagés par le département de l'Aube comme l'a rappelé son Vice-Président. La création d'une véloroute d'envergure nationale sera l'épine dorsale qui révélera de nombreux sites historiques et autres ouvrages remarquables du patrimoine.

À Nogent-sur-Seine, comme l'ont signalé la Vice-Présidente du Pôle d'Équilibre Territorial Rural - PETR « Seine en plaine champenoise » et la directrice de l'office du tourisme du Nogentais, les richesses patrimoniales sont importantes et méritent d'être mieux connues.

Les potentialités touristiques du sud de l'Aube invitent à prolonger l'itinéraire cyclable en direction de la Côte-d'Or en utilisant, comme l'a proposé le Comité départemental du Tourisme de l'Aube, des routes secondaires existantes et à faible trafic routier, qui desserviraient des sites très attractifs (Parc de la Forêt d'Orient, la Côte des Bars-Les Riceys, Essoyes pays de Renoir, etc.).

Plus au sud, on atteint le Parc national des Forêts de Champagne et de Bourgogne, à cheval sur les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, dont le périmètre englobe la ville de Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or; l'arrivée en Côte-d'Or permet de relier la source de la Seine, voire Dijon, aux réseaux cyclables existants en Bourgogne, Nivernais et Franche-Comté-Grand-Est.



Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne - 77).

### **Un intérêt manifeste et une manifestation d'intérêt.**

La diversité des intervenants et la qualité de leurs contributions au débat ont permis, d'évidence, de faire émerger l'enjeu d'une « vallée de la Seine à vélo », depuis sa source jusqu'à la mer, support d'un itinéraire cyclable majeur au sein du Schéma national vélo.

À l'issue de la journée, l'intérêt des participants s'est exprimé par la signature d'une manifestation d'intérêt recueillant plus de 25 signatures des principaux acteurs potentiels (cf. document : texte et liste des signataires). Une couverture médias -presse généraliste et spécialisée- témoigne de la vive attente suscitée sur le cours de la Seine-amont (\*\*).





**RENOIS :**

**(\*) Les associations du Collectif pour une «vallée de la Seine à vélo» de sa source à la mer sont :**

- CycloTransEurope,
- Fédération française de cyclotourisme FFVélo 91,
- Fédération pour les circulations douces en Essonne,
- Melun Agglo à Vélo - Mieux se Déplacer à Bicyclette,
- PartageTaRue94,
- Association française pour le développement des Véloroutes et Voies vertes AF3V Aube,
- Collectif Vélo Île-de-France.

**(\*\*) Médias en Seine-et-Marne et Aube : La République de Seine-et-Marne, Libération Champagne, L'Est éclair :**  
**<https://abonne.lest-eclair.fr/id67394/article/2019-05-25/la-seine-velo-une-chance-pour-laube>**

**Presse spécialisée :**

- La Fédération française de cyclotourisme a fait écho de cette journée :  
**<https://cyclotourisme-mag.com/2019/05/28/la-seine-a-velo-une-nouvelle-voie-pour-le-velo/>**
- Vélo & Territoires a évoqué sur son site l'opportunité de la révision du schéma national vélo pour intégrer le projet d'itinéraire – ce qui est désormais acté pour une bonne part avec l'extension de la V33 depuis Paris jusqu'à Troyes (et à poursuivre pour la source et Dijon).
- Le blog «Isabelle et le Vélo» donne un bel aperçu des échanges et des perspectives offertes : **<https://www.isabelleetlevelo.fr/2019/05/28/journee-fondatrice-pour-la-veloroute-de-la-seine-en-entier/#more-2372>**
- Et, enfin, CycloTransEurope : **<https://eurovelo3.fr/grand-succes-pour-la-journee-dechanges-la-seine-une-nouvelle-voie-pour-le-velo-le-23-mai-2019-a-melun-77>**

## TABLE RONDE N°1 : LA SEINE, VOIE ESSENTIELLE DU TOURISME FLUVIAL

> **Animation** : Michel ROBERT, MELUN-AGGLO-À-VÉLO-antenne de Mieux se Déplacer à Bicyclette et également CycloTransEurope

**Agathe Daudibon, Cheffe de projet sur les itinéraires et les études au sein de Vélo & Territoires**, présente cette association nationale de collectivités regroupant début 2019 : 10 régions adhérentes, 59 départements et 21 EPCI – établissements publics de coopération intercommunale.

Vélo & Territoires est coordinateur du réseau national cyclable et centre national de coordination pour les eurovélos. Le schéma national est en cours d'actualisation en 2019.

Vélo & Territoires agit au sein d'un système partagé, notamment, avec France Vélo Tourisme (promotion nationale du vélo-tourisme), Accueil Vélo (réseau de professionnels engagés), le Club Itinéraires (Comités d'itinéraires de vélo-tourisme), les collectivités maîtres d'ouvrage pour la réalisation des itinéraires et aussi les associations d'usagers, les transporteurs (vélos dans les trains, etc.).

Sur 26 démarches de Comités d'itinéraire recensées en France au printemps 2019, 19 démarches concernent une voie d'eau (13 sont directement liées à une voie d'eau et 6 en partie).

Après 10 ans d'expérience, des fondamentaux apparaissent incontournables pour la réalisation des itinéraires : un collectif d'acteurs, une ambition partagée, une mutualisation des moyens et une coordination. Un plan d'actions doit être décliné autour de plusieurs thématiques dont : l'aménagement, la signalisation, les services, la promotion, l'intermodalité, l'observation régulière.

Dans tous les cas, la garantie d'existence d'un itinéraire est sa continuité et son homogénéité.

**Ségolène Ricart-Vampouille, Cheffe de projet tourisme fluvestre au sein de la Direction du Développement de Voies Navigables de France (VNF)** précise quelques caractéristiques de l'établissement public national : 6700 km de voies fluviales, un réseau fret et un réseau tourisme, organisé en 7 directions territoriales regroupant au total 4300 agents sur 500 implantations, avec 40000 hectares et 4000 ouvrages d'art à gérer, des missions de développement du fret, d'aménagement du territoire et de gestion hydraulique.

En matière d'aménagement du territoire, il s'agit d'inscrire le domaine public fluvial au service des territoires et de leur attractivité, de participer à l'essor économique et touristique local, de capitaliser sur un patrimoine d'exception et de promouvoir le tourisme fluvial et les activités liées aux voies d'eau. Ce tourisme est dit « fluvestre ».

Ainsi, 91% du réseau VNF est longé par une véloroute du SNV (schéma national vélo) et sur 9 EuroVelo en France, 8 d'entre elles longent une voie d'eau. Les itinéraires fluvestres à vélo sont en augmentation. Le tourisme à vélo sur le réseau à petit gabarit procure  $\frac{1}{3}$  des retombées économiques.

L'action de VNF n'est pas d'être aménageur mais de faciliter ces aménagements en renforçant les conventions de superposition d'affectation (CSA), valorisant les maisons éclusières, développant la marque « accueil vélo » sur les sites de plaisance et intégrant le tourisme à vélo dans les contrats de développement de tourisme fluvestre.

**René Alberti, Responsable des affaires générales et domaniales au sein de l'Unité Seine Amont du Bassin de la Seine de VNF** apporte un éclairage plus particulier sur la Seine-amont à partir d'études déjà menées par VNF.

Un schéma d'orientation des berges détermine des zones d'aménagement possibles pour les collectivités, avec une offre plurielle : croisières, activités nautiques, plaisance, baignade, pêche... et des itinéraires vélo.

Les moyens juridiques sont notamment des conventions de superposition d'affectations (CSA) mais aussi des contrats d'objectifs territoriaux (COT) ou encore, dans certains cas, des transferts de propriété.

Le projet de mise à grand gabarit de Bray-Nogent (passage de bateaux de 180 mètres de long au lieu de 120) est compatible avec le tourisme fluvestre. Le canal de Beaulieu sera fermé à la navigation et pourrait être destiné à devenir exclusivement le support d'un itinéraire cyclable.

**Albert Cessieux, délégué régional Rhône-Alpes de l'Association Française des Vélos Voies Vertes (AF 3V)**, retrace son expérience du projet **ViaRhôna (EV 17)**.

Projet initié en 1998, l'EV 17 comporte 1 160 km avec la route du Rhône de 330 km et la ViaRhôna à proprement parler de 830 km.

Après 5 ans d'études, les réalisations se sont d'abord concrétisées par un petit tronçon en Savoie et à Lyon mais ce n'est qu'en 2008 que se réunit le premier comité de pilotage. Trois régions sont concernées et se dotent alors d'un Comité technique.

Pour la réalisation sur le terrain, la formation des agents territoriaux apparaît nécessaire et il convient toujours d'y veiller.

Désormais effective malgré quelques achèvements ou modifications d'itinéraires en cours, la ViaRhôna est à la fois un moteur d'aménagement touristique mais avant tout un itinéraire utilisé par les populations locales pour les déplacements quotidiens et les loisirs de courte durée.

De nombreuses variantes, radiales, connections ou ramifications se créent autour de cette véloroute structurante et témoignent de son intérêt pour les régions traversées.

## TABLE RONDE N° 2 : « LA SEINE, AXE MAJEUR DE MOBILITÉ »

> **Animation** : Benoît Carrouée – Fédération pour les Circulations Douces en Essonne (FCDE)

L'Axe Seine est un levier pour la desserte et la dynamique économique des territoires.

Cet atelier a permis de faire un focus sur les conditions d'aménagement et de gestion pour que cet axe structurant réponde aux besoins de tous les usagers : Axe reconnu de loisirs permettant la cohabitation sereine des cyclistes et des piétons, il doit pouvoir accueillir aussi des cyclistes en déplacement « utilitaire » au quotidien dans des conditions confortables en toutes saisons.

Trois témoignages d'acteurs riverains de la Seine ayant mis en œuvre des aménagements de ce type ont permis de l'illustrer :

**1. José Goncalves, Troyes Champagne Métropole** : La Voie verte de la Seine : 13 km d'aménagements en 2012-2015 connaissent déjà une forte fréquentation de cyclistes quotidiens.

**2. Christophe Najdovski, maire adjoint aux transports à Paris**, et Président de l'ECF, European Cyclists' Federation : Réseau express vélo à haut niveau de service REVe : un rêve pour la capitale ? L'ouverture des quais de Seine pour les piétons et cyclistes a été un point d'appui d'une importante évolution du trafic vélo dans l'agglomération. Les espaces partagés piétons cycles sont possibles grâce à une largeur importante de la voie et se régulent naturellement (en fonction des heures, des usages, etc.).





Draveil (Essonne - 91).

**3. Vincent Malard, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis :** Élaboration d'un plan vélo dans un contexte favorable (Berges de Marne – Scandibérique – Jeux olympiques, etc.) et pour répondre à une urgence environnementale.

### UN PROJET ATTENDU PAR LES USAGERS :

> **Louis Belenfant, Collectif Vélo Île-de-France :** Une nouvelle voix unifiée pour le vélo (30 associations) autour d'un projet phare : le réseau express vélo Île-de-France (RER Vélo) s'appuyant entre autres sur l'itinéraire de la vallée de la Seine pour relier rapidement les principaux pôles d'activité de la région.

### DES QUESTIONS DANS LA SALLE :

- Comment faire cohabiter piétons et cycles ?
- Comment faire respecter les aménagements cyclables par les automobilistes : verbalisation /éducation ...
- Quel accès à Paris ?
- La transition en Île-de-France doit s'appuyer sur un réseau puissant. Les actions en cours sont insuffisantes.
- Témoignage d'un projet à Ris-Orangis : projet de promenade de Seine mais à quel coût, quelles contraintes ?
- Dans la zone dense de l'Île-de-France, l'aménagement devrait concerner les deux rives.

### CRITÈRES GÉNÉRAUX À RETENIR :

1. Lisibilité et jalonnement de l'itinéraire.
2. Sécurité, avec des itinéraires constitués de voies vertes = routes interdites à tous véhicules à moteur, ou pistes cyclables + voie piétonne, ou de routes à très faible trafic automobile.
3. Largeur adaptée au trafic de cyclistes et de piétons en cohabitation ou en séparation de flux.
4. Revêtements durables et confortables, adaptés à tous les usagers et par tous temps, y compris rollers et roues à jantes fines.
5. Absence d'obstacles –barrières et chicanes – entravant les déplacements des vélos, en particulier vélos avec remorque ou tricycles pour personnes à mobilité réduite.

## TABLE RONDE N° 3 : ALORS, LA SEINE, PROCHAIN GRAND ITINÉRAIRE CYCLABLE EN FRANCE ?

> **Animation** : Didier Couval-Grima, Mieux se Déplacer à Bicyclette et également CycloTransEurope

La prise en compte des usages et de la mobilité quotidienne fera de cette véloroute un objet d'une grande richesse, et d'ailleurs c'est également ce qui se dit des deux côtés de Paris.

Structurés en Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS), les représentants « de la Seine-aval » (Département de l'Eure et Comité d'itinéraire) déjà acteurs de la véloroute V33 « la Seine à vélo, de Paris à la mer » en cours de réalisation et dont la majeure partie doit être inaugurée en 2021, ont signalé l'intérêt d'une poursuite des aménagements « en amont ». Ils ont précisé qu'une structuration similaire pourrait être envisagée, voire une fusion d'associations à terme. La Seine est un seul fleuve dont l'amont et l'aval de Paris ont intérêt à partager un objectif d'aménagement cyclable.

L'APUR comme l'IAU, les deux organismes d'études d'aménagement de la région capitale, ont souligné combien le fleuve représentait un axe de respiration essentiel et comment certaines communes s'en saisissaient pour en faire notamment des « axes de fraîcheur ». L'IAU a également porté attention aux berges des fleuves franciliens, dont la Seine, et à la nécessité de préserver leur rôle de corridor écologique.

Ainsi, la commune de Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne) souhaite créer en même temps sa part de véloroute « fluvestre » et sa « renaturation ».

La Seine est d'une richesse patrimoniale extraordinaire, des sites les plus réputés jusqu'aux plus secrets.

Cette thématique a été bien mise en valeur par l'association Enlarge your Paris, qui a présenté son premier guide de la Seine, tout juste paru.

## TABLE RONDE N°4 : LA SEINE À VÉLO, EN VERSION INTÉGRALE, DE PARIS À LA SOURCE

> **Animation** : Christian JACOB, CycloTransEurope et AF3V-Aube

1. **M. Ibrahima Traoré, Conseiller Départemental du Val-de-Marne**, a exposé les objectifs de développement de l'utilisation du vélo quotidien, et souligné les atouts du département pour favoriser le cyclotourisme : berges de Seine, Vitry-sur-Seine capitale du Street Art et siège du MAC VAL.
2. **M. Nicolas Méary, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Essonne**, a souligné que l'existence de la Scandibérique (EV3) qui traverse le département, y a fait avancer la situation du vélo. Il a reconnu toutefois que les réalisations ne sont pas parfaites. Il a par ailleurs souhaité que le département de l'Essonne joue un rôle moteur dans la promotion de l'extension de « La Seine à Vélo » le long de la Seine-amont.
3. **M. Alexis Linge, paysagiste-urbaniste au CAUE de l'Essonne**, a présenté un travail prospectif sur les rives de Seine. Pour lui, les 50 km de berges que comportent ce département devront être des continuités écologiques tout en étant le support de zones résidentielles, d'activités sportives, d'industries, de jardins, de secteurs d'activités agricoles. La véloroute pourrait être, dans ce contexte, un lien privilégié pour connecter et valoriser les nouveaux équipements sportifs – dont de nombreux sites de baignade – qu'il imagine pour aménager et animer les rives de la Seine.
4. **M. Marc Boriosi, Directeur général adjoint du Conseil Départemental de la Seine-et-Marne**, a informé les participants du désir d'engagement du département dans le « slow tourisme », en s'appuyant en particulier sur la Scandibérique (EV3). Il a enfin évoqué la perspective de développer de nouveaux axes cyclistes, dont la véloroute V33 en direction de Troyes, en liaison avec les partenaires locaux.
5. **M. Dominique Riou, chargé d'études mobilités à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme** indique que cet organisme francilien a depuis longtemps préconisé un itinéraire de véloroute reliant Paris à Troyes par les bords de Seine. L'IAU a également porté attention aux berges des fleuves franciliens, dont la Seine, et à la nécessité de préserver leur rôle de corridor écologique.
6. **M<sup>me</sup> Sandrine Michot, responsable du pôle de gestion du Domaine Public de Voies Navigables de France (Unité Seine-Amont)**, a fait part des projets de VNF entre Montereau et Nogent-sur-Seine, qui devront être mis en compatibilité avec la véloroute :
  - » mise à grand gabarit de la section Bray-Nogent,



» aménagement de bassins de rétention d'eau dans la plaine de la Bassée pour mieux réguler les crues de la Seine.

7. **M<sup>me</sup> Raphaëlle Lanthiez, Vice-Présidente du PETR** (pôle d'équilibre territorial et rural) Seine en Plaine Champenoise, assistée de Mme Rieule Mahot, directrice de l'Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine, ont présenté ce territoire. Les atouts touristiques du Nogentais sont, pour l'essentiel, situés dans la vallée de la Seine, qu'il s'agisse du patrimoine historique (maisons anciennes de Nogent, Château de La Motte-Tilly), artistique (Musée National Camille Claudel), naturel (parc de la Béclère, bords de Seine, jardin botanique de Marnay-sur-Seine) ou industriel (moulins Soufflet à Nogent, espace vivant de la bonneterie à Romilly, sans oublier la centrale nucléaire de Nogent, ouverte à la visite du public).

8. **M. Gérard Ancelin, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aube** a présenté les Voies Vertes (ou Vélovoies) réalisées dans son Département. L'Aube comporte aujourd'hui :

» La Voie verte du canal de Haute-Seine : 26 km, et bientôt 46 km après son prolongement à l'ouest de Saint-Oulph, en cours de travaux depuis le mois de mars.

» La Vélovoie des Lacs (42 km reliant l'agglomération de Troyes à Port-Dienville, et longeant les 3 lacs de la Forêt d'Orient).

Ces deux voies vertes, réalisées par le Conseil départemental, sont connectées entre elles par la Voie verte de la Seine, réalisée récemment par la Communauté d'Agglomération de Troyes-Champagne – Métropole. Il a émis le souhait que l'axe le long de la Seine entre Courcenay (limitrophe de la Seine-et-Marne) et Mussy-sur-Seine (limitrophe de la Côte-d'Or) constitue une épine dorsale du réseau cyclable aubois.

9. **M<sup>me</sup> Charlotte Waeber, Chargée de Mission au Comité Départemental du Tourisme de l'Aube** a présenté les potentialités touristiques du sud de l'Aube. Celles-ci, nombreuses et variées, confortent la légitimité de prolonger l'itinéraire cyclable en direction de la Côte-d'Or. Cette extension, qui pourrait se faire en n'utilisant pratiquement que des routes secondaires existantes et à faible trafic routier, desservirait en effet :

» La Maison du Parc de la Forêt d'Orient ;

» La Côte des Bars (Les Riceys, classé plus beau village de France, caves de Champagne, etc.) ;

» Essoyes, où le souvenir de Renoir est omniprésent, et siège du récent Centre Culturel Auguste Renoir ;

» Le Château de Vaux et la Commanderie Templière d'Avallieur, patrimoine historique siège d'animations et manifestations.

Ce territoire est déjà bien équipé en lieux d'hébergements et de restauration, et les responsables locaux du tourisme y proposent quelques boucles cyclables.

Le projet de prolonger la véloroute jusqu'aux sources de la Seine serait en outre tout-à-fait dans la stratégie de « Slow Tourisme » développée par le Département de l'Aube.

10. **M. Jean-Michel Barbier, chargé de mission au Groupement Intercommunal de Préfiguration du futur Parc National de Forêts de Champagne et de Bourgogne**, indique que ce parc sera le 11<sup>e</sup> Parc National de France. Son périmètre, à cheval sur les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, englobe la ville de Châtillon-sur-Seine. La Seine à Vélo prolongée aux sources de la Seine peut constituer une porte d'entrée pour la découverte du Parc, dont le patrimoine forestier est exceptionnel, mais également bien doté en patrimoine bâti. Le Parc prône l'écotourisme ; il souhaite favoriser l'itinérance non motorisée sous toutes ses formes (marche, randonnées équestres, cyclotourisme) et développer les structures d'accueil.

## ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

### LA VALLÉE DE LA SEINE À VÉLO : UNE DYNAMIQUE QUI NE DEMANDE QU'À ÊTRE POURSUIVIE

L'attente révélée et partagée entre acteurs, institutions comme associations, autour de l'émergence de ce grand itinéraire a permis d'initier une dynamique que le collectif associatif (\*) compte poursuivre en mobilisant les partenaires potentiels.

Lors de sa conclusion, **Nicolas Méary**, Vice-président du Conseil départemental de l'Essonne a confirmé : « Nous avons un axe à nous réapproprié : ce fleuve, qui nous structure et avec le vélo comme mode de déplacement d'avenir.



**Nous sommes au début d'un projet vaste** », en ajoutant : « Personne ne pourra avancer seul : il nous faudra une mobilisation collective, entre collectivités, associations et citoyens. »

De nombreux acteurs pressentis ont d'ores et déjà adhéré à cette démarche de réflexion autour d'une véloroute de la Seine-amont, en signant le jour même la manifestation d'intérêt (cf. texte et liste des premiers signataires en annexe 1 et 2).

Tout organisme qui souhaite rejoindre ce mouvement et ces premiers signataires est le bienvenu.

### **D'ORES ET DÉJÀ, LA VÉLOROUTE V33 !**

À l'occasion de la révision du schéma national des véloroutes, Vélo & Territoires a inscrit l'itinéraire de la vallée de la Seine par **une refonte des numérotations des parcours** à mi-2019 en appliquant la numérotation **V33 entre Troyes et la mer**.

Cette disposition permet d'unifier Seine-aval et Seine-amont et de raccorder cet itinéraire au réseau national avec les nombreux axes cyclables du Grand Est. Il reste toutefois la question du tronçon entre Troyes et la source de la Seine, voire Dijon, qu'il conviendrait de faire émerger, alors même que l'attente locale dans le Châtillonnais est manifeste, en relation avec la création imminente du **Parc national de Forêts de Champagne et de Bourgogne**.

### **MÉTHODOLOGIE ET GOUVERNANCE**

Depuis le colloque du 23 mai, le Collectif d'associations invite les acteurs potentiels majeurs du projet (principalement les départements) à se rencontrer et s'organiser.

Une gouvernance doit être choisie et une fonction de chef-de-file assurée (constitution d'une association ou non, pilotage global).

Un Comité d'itinéraire doit être créé, pour définir un tracé avant que les collectivités maîtres d'ouvrages réalisent les études.

Un Comité de pilotage et un Comité technique doivent être constitués.

Ces instances associeront les associations nationales et locales de vélo concernées et tous les organismes d'études et d'aménagement tels que IAU, APUR, ENSP...

Une relation forte avec l'ADAS et les partenaires de Seine-aval sera recherchée.

En accompagnement du projet d'itinéraire cyclable, de nombreuses mobilisations d'acteurs pourront voir le jour, en lien avec La Seine.

À titre d'exemple, le Président d'honneur de CycloTransEurope a conclu la journée par un appel à rédiger un livre sur la Seine, pour donner à voir au-delà de son itinéraire cyclable—son histoire, sa faune, sa flore, ses industries, son habitat, ses habitants et leurs usages...

### **À BIENTÔT...**

Le collectif inter-associatif a l'assurance que ce rendez-vous inédit du 23 mai 2019 doit être reconduit pour faire état des futures avancées d'un tel projet qui nécessite la mobilisation de nombreux acteurs. Sans pour autant s'avancer sur une date, il est probable qu'en 2020 ou 2021, à la faveur de l'inauguration du parcours le long de la Seine aval de « La Seine à vélo, de Paris à la mer », une nouvelle rencontre sera d'actualité pour accompagner la dynamique insufflée par les associations d'usagers et la demande des territoires.



Berges du Canal de Beaulieu à Melun-sur-Seine (Seine-et-Marne - 77).



## REMERCIEMENTS

Le Collectif remercie chaleureusement :

- tous les participants au Colloque qui se sont déplacés à Melun le 23 mai 2019,
- tous les intervenants qui ont répondu bénévolement à nos sollicitations avec une grande attention, n'hésitant pas à se déplacer, parfois d'assez loin, pour apporter un soutien fort à ce projet auquel ils auront de fait été contributeurs...
- tous les participants, représentants d'usagers, d'associations, de collectivités, individuels, qui ont manifesté leur intérêt toute la journée et sans la conviction desquels le projet perdrait de son sens...

Il renouvelle particulièrement ses remerciements à la Ville de Melun et la Communauté d'agglomération Melun-Val de Seine, dont le Maire et Président Louis VOGEL a, dès l'origine, souhaité contribuer en fournissant la mise à disposition de la salle et les moyens matériels et humains nécessaires à la réussite de la journée. Le restaurant « Le SET » sera remercié également pour son accueil.

Enfin, le Collectif remercie tout spécialement Monsieur le Préfet François PHILIZOT, Délégué Interministériel pour le Développement de la Vallée de la Seine, dont la compétence concerne la partie « aval » de la Seine et qui a bien voulu recevoir à plusieurs reprises une délégation du Collectif avec une grande qualité d'écoute et a pu faire part de ses conseils et encouragements bienveillants. Il n'a pu être présent à Melun le 23 mai 2019 mais, pour notre Collectif d'associations, savoir qu'il suit avec intérêt ce projet « pour le fleuve Seine en entier » accroît notre motivation.

(\* Les associations du Collectif pour une Vallée de la Seine à vélo de sa source à la mer sont :

- CycloTransEurope,
- Fédération française de cyclotourisme FFVélo 91,
- Fédération pour les Circulations douces en Essonne FCDE 91,
- Melun Agglo à Vélo – Mieux se Déplacer à Bicyclette,
- PartageTaRue94,
- Association française pour le développement des Véloroutes et Voies vertes AF3V Aube,
- Collectif Vélo Île-de-France.

**Les organisateurs et animateurs du colloque, et les rédacteurs des actes** sont, par ordre alphabétique :

- Benoît CARROUE, Fédération pour les Circulations Douces en Essonne (FCDE),
- Didier COUVAL-GRIMA, Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) et CycloTransEurope,
- Christian JACOB, CycloTransEurope et AF3V-Aube,
- Erick MARCHANDISE, CycloTransEurope,
- Michel ROBERT, MELUN-AGGLO-À-VÉLO – antenne de Mieux se Déplacer à Bicyclette – CycloTransEurope,
- Christian PROPONET, Fédération française de cyclotourisme FFVélo 91
- Philippe UNGERER, Partage ta rue 94.

---

**Relecture** : Marie Claire Davila, Fédération française de cyclotourisme.

**Mise en page / Maquettage** : Arnaud Girardin, Fédération française de cyclotourisme.

**Crédits photos** : Christian Jacob & Benoit Carroue.

## ANNEXE 1 : MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### « LA SEINE : UNE NOUVELLE VOIE POUR LE VÉLO ! »

JOURNÉE D'ÉCHANGES, MELUN, JEUDI 23 MAI 2019

La journée d'échanges « La Seine : une nouvelle voie pour le vélo ! » organisée à Melun (Seine-et-Marne) le 23 mai 2019 par un collectif d'associations cyclistes a rencontré une large audience en rassemblant des représentants des collectivités territoriales et d'organismes publics ou privés ayant pour objet l'aménagement du territoire ou l'environnement.

Les débats et échanges qui ont eu lieu au cours de ce colloque ont permis d'apprécier le potentiel du projet de véloroute présenté le long de la vallée de la Seine. Au niveau du développement touristique, la vallée de la Seine présente une grande richesse en termes de paysages, d'histoire, d'arts et d'architecture. Ces échanges ont aussi permis d'appréhender l'apport du projet pour la mobilité des habitants au quotidien, dans un cadre agréable, tout en préservant l'environnement. Complémentaire de « la Seine à vélo » (V33) en cours de déploiement pour sa partie en aval de Paris, l'extension de l'itinéraire de la vallée de la Seine en amont de Paris, jusqu'à sa source, s'appuie sur certains tronçons déjà réalisés en Île-de-France et dans les régions voisines, dans l'Aube notamment. Elle se superpose à un itinéraire européen, celui de l'EuroVélo 3 (La Scandibérique) entre Paris et Moret-sur-Loing. Ce colloque laisse donc entrevoir que l'ensemble du parcours peut devenir l'une des grandes véloroutes françaises de renommée internationale, avec des retombées économiques importantes, sur le plan touristique et sur le plan de la mobilité quotidienne.

En tant que responsables ou usagers attachés à l'attractivité de nos territoires et à l'amélioration du cadre de vie, nous tenons à manifester notre adhésion au projet de véloroute d'intérêt national le long de la Seine, depuis sa source jusqu'à la mer. Nous sollicitons son inscription au Schéma national vélo à l'occasion de sa révision en cours en 2019.

Nous exprimons notre souhait de collaborer dans une optique constructive entre collectivités territoriales, organismes publics et associations cyclistes pour que le projet soit formalisé et mis en œuvre dans les meilleurs délais possibles. Nous nous engageons à rechercher collectivement les soutiens nécessaires au niveau de l'État et au niveau européen pour aboutir à une réalisation de haute qualité qui la rendra attractive.

Enfin, nous formulons l'intention d'apporter à ce projet les moyens de toutes sortes que nous pourrions mobiliser (études, réflexions, retours d'expériences, participation à des réunions, réalisation de travaux, conseil ou accompagnement, financement, communication, etc.) pour en accélérer la réalisation et la promotion.

### « LA SEINE : UNE NOUVELLE VOIE POUR LE VÉLO ! » MANIFESTATION D'INTÉRÊT

#### SIGNATURES

Collectivité ou organisme :

Représentant signataire :



## ANNEXE 2 : LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SITUATION AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2019)

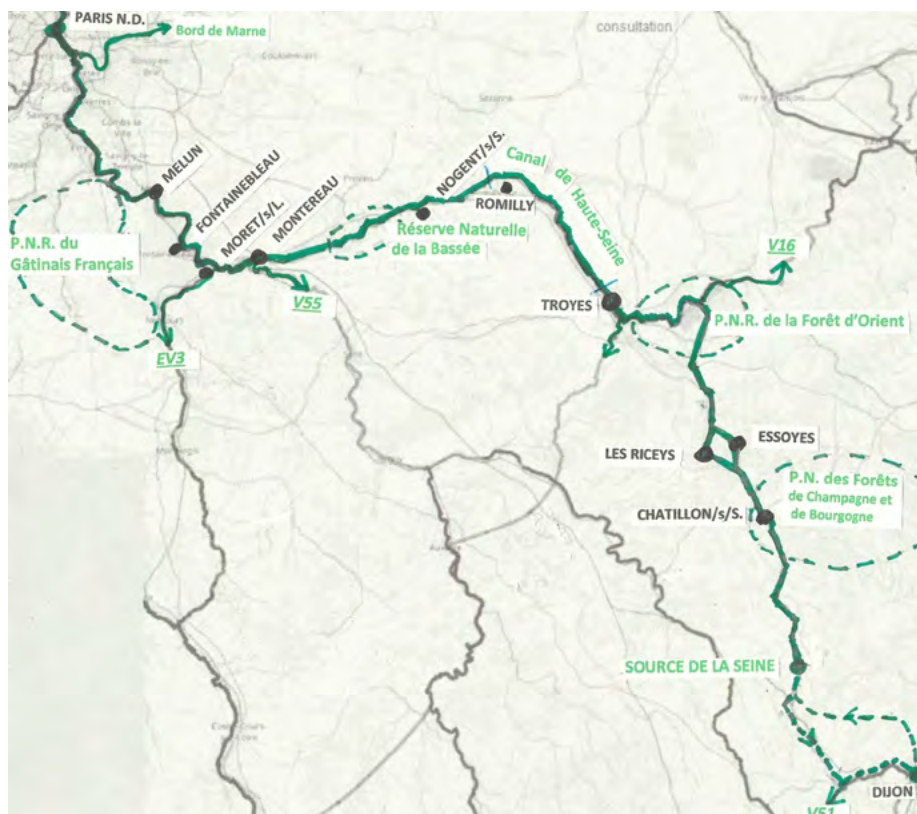
COLLECTIVITÉ OU ORGANISME	REPRÉSENTANT SIGNATAIRE
1 - Département de l'Aube	<b>Gérard ANCELIN</b> Vice-Président
2 - Département de l'Essonne	<b>Nicolas MEARY</b> Vice-Président
3 - Département de Seine-et-Marne	<b>Patrick SEPTIERS</b> Président
4 - Département du Val-de-Marne	<b>Ibrahima TRAORÉ</b> Conseiller départemental
5 - Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	<b>Louis VOGEL</b> Président
6 - Communauté de communes du Nogentais	<b>Raphaëlle LANTHIEZ</b> Vice-présidente
7 - Ville de Melun	<b>Louis VOGEL</b> Maire
8 - Ville de Paris	<b>Christophe NAJDOVSKI</b> Maire-Adjoint
9 - Mairie du 15 <sup>e</sup> arrondissement de Paris	<b>Isabelle LESENS</b> Conseillère municipale
10 - Ville de Ris-Orangis	<b>Gil MELIN</b> Maire-Adjoint
11 - APUR	<b>Patricia PELLOUX</b> Directrice adjointe
12 - IAU – IF	<b>Fouad AWADA</b> Directeur
13 - GIP Forêts de Champagne	<b>Jean-Michel BARBIER</b> Chargé de mission tourisme durable
14 - Pôle d'équilibre Territorial rural - PETR - Seine en plaine champenoise	<b>Raphaëlle LANTHIEZ</b> Vice-Présidente
15 - Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine	<b>Rieule MAHOT</b> Directrice
16 - AF3V (national)	<b>Julien DUBOIS</b> Président
17 - AF3V (Région Rhône-Alpes)	<b>Albert CESSIEUX</b> Délégué
18 - AF3V (Région Grand Est)	<b>Nicolas POULOUIN</b> Président
19 - Comité départemental de cyclotourisme – FFVélo 77	<b>Jean-Yves BOURGEOIS</b> Président
20 - Comité départemental de cyclotourisme – FFVélo 91	<b>Christian PROPONET</b> Président
21 - Dare-Dare – Se déplacer autrement dans la région d'Évry	<b>Marc ALMERAS</b> Président
22 - Enlarge Your Paris	<b>Renaud CHARLES</b> Cofondateur et rédacteur en chef
23 - Fédération pour les circulations douces en Essonne,	<b>Maryvonne MATHEU</b> Présidente
24 - Melun-Agglô-à-Vélo – antenne – de MDB	<b>Michel ROBERT et Amélie SASSO</b> Co-responsables
25 - Team Vélo TT Évasion	<b>Samuel PINON-MADIOT</b> Président

## ANNEXE 3 : CARTES

### 1. LA SEINE À VÉLO DE PARIS AU HAVRE



### 2. SEINE AMONT UNE NOUVELLE VOIE POUR LE VÉLO DE LA SOURCE À PARIS





## ASSOCIATIONS À L'ORIGINE DU PRÉSENT COLLOQUE

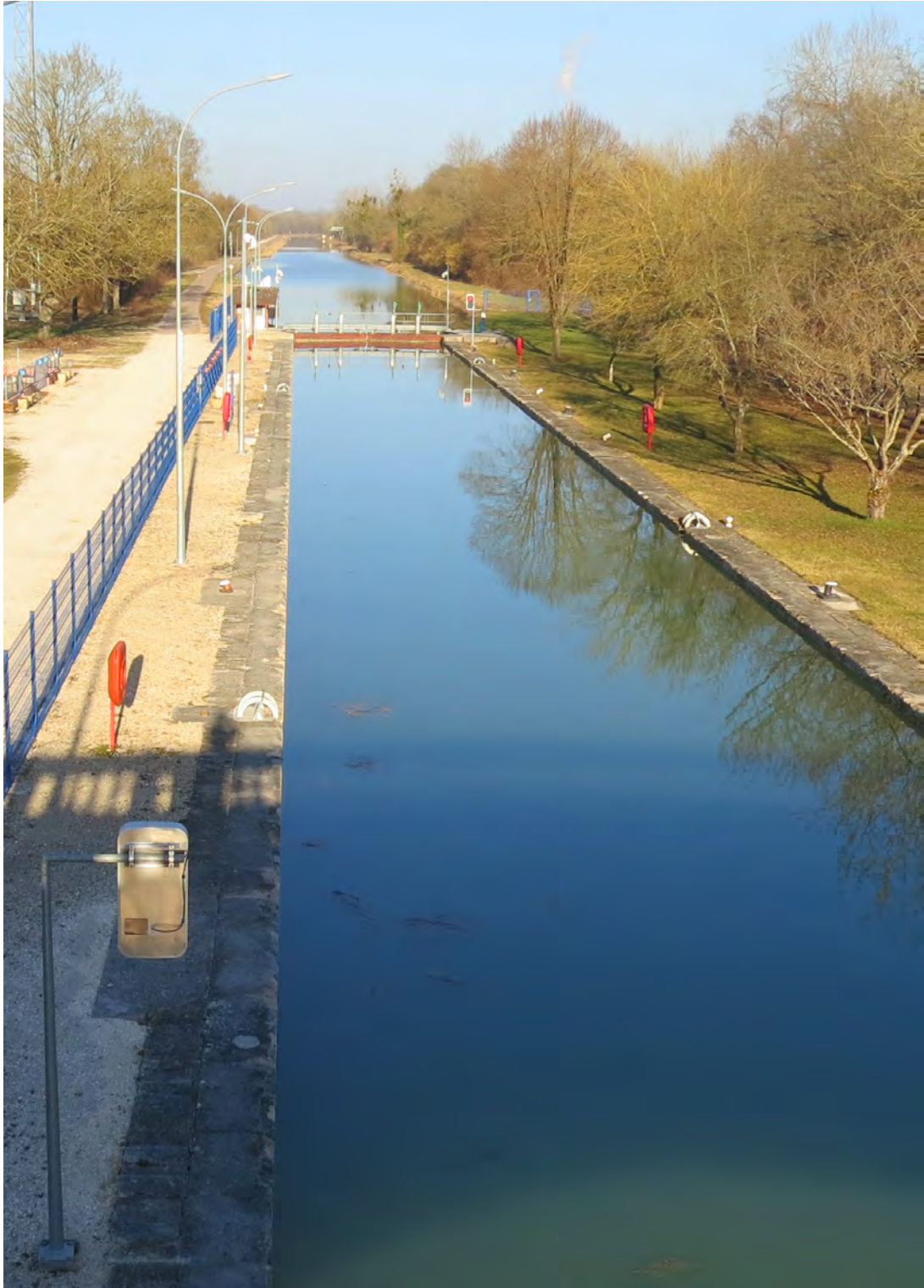
---





## POUR UNE VALLÉE DE LA SEINE À VÉLO, DE LA SOURCE À LA MER

---



*Canal de Beaulieu à Villiers-sur-Seine.*